Reçu en préfecture le 26/11/2025 Publié le 26 /11/2025

ID: 087-218708105-20251124-DEL202537-DE

COMMUNE DE JOURGNAC 87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2025

Délibération N°2025/37

 Nombre de membres :
 En exercice :
 14

 Présents :
 13

 Représentés :
 1

 Votants :
 14

 Exprimés :
 14

 Pour :
 14

 Contre :
 00

 Abstention :
 00

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents: M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOUMILLOUX, M. Laurent BLANCHER, M. Robert DESBORDES.

<u>Absente représentée</u>: Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à M. Robert DESBORDES).

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

OBJET: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

- > Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- > Vu le Code Général de la Fonction Publique territoriale, notamment son article L313-1;
- > Vu les décrets portant statuts particuliers d'emplois et organisant les grades s'y rapportant;
- Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 septembre 2024;
- ➤ Vu la délibération n°2025/32 du 25 juin 2025 portant création d'un emploi permanent à temps non complet au grade d'adjoint technique – 5 h 30 par semaine à compter du 1^{er} septembre 2025;
- ➤ Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024/35 du 24 novembre 2025, portant suppression d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025/36 du 24 novembre 2025, portant création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du 23 février 2026;

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE:

> la modification du tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} septembre 2025 Emplois permanents

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL HEDOMADAIRE
Administrative	Attaché territorial	Α	1	35 heures
Administrative	Secrétaire de mairie	A	1	35 heures
Administrative	Adjoint administratif	С	1	35 heures
Technique	Adjoint technique	С	5	35 heures
Technique	Adjoint technique	С	1	32 heures
Technique	Adjoint technique	С	1	5 h 30
Technique	Agent de maîtrise principal	С	1	35 heures

Publié le 26 1/11/2025

ID: 087-218708105-20251124-DEL202537-DE

.../... Délibération **N°2025/37**

A compter du 1^{er} décembre 2025 Emplois permanents

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL HEDOMADAIRE
Administrative	Attaché territorial	A	1	35 heures
Administrative	Adjoint administratif	С	1	35 heures
Technique	Adjoint technique	С	5	35 heures
Technique	Adjoint technique	С	1	32 heures
Technique	Adjoint technique	С	1	5 h 30
Technique	Agent de maîtrise principal	С	1	35 heures

A compter du 23 février 2026 Emplois permanents

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL HEDOMADAIRE
Administrative	Attaché territorial	Α	2	35 heures
Administrative	Adjoint administratif	С	1	35 heures
Technique	Adjoint technique	С	5	35 heures
Technique	Adjoint technique	С	1	32 heures
Technique	Adjoint technique	С	1	5 h 30
Technique	Agent de maîtrise principal	С	1	35 heures

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués Pour extrait certifié conforme, à Jourgnac le 26 novembre 2025

La secrétaire,

Marie-Pascale FRUGIER

Le Maire,

Francis THOMASSON

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.